

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 14/02/2008 portant création de la mention Animation sociale du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 03/02/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom			Date et lieu de naissance	
DEARA220029	Monsieur	CHARTIER	Thomas	16/04/1983	Orléans
DEARA220030	Madame	FERRARI	Pauline	06/05/1987	Saint-Martin-d'Hères
DEARA220031	Monsieur	FORET	Julien	23/09/1983	Annecy
DEARA220032	Madame	GANIVET	Anne	11/11/1967	Villeneuve-de-Berg
DEARA220033	Monsieur	HAJMIRBABA	Sayed	28/02/1990	Téhéran
DEARA220034	Madame	MERZOUK	Leila	27/06/1978	Paris 11e Arrondissement
DEARA220035	Madame	PECHEUR	Laetitia	21/08/1985	Saint-Marcellin
DEARA220036	Monsieur	ROMEZIN	Antoine	09/05/1994	Saint-Étienne
DEARA220037	Madame	ROUSSEAU	Claire	27/08/1995	Vénissieux

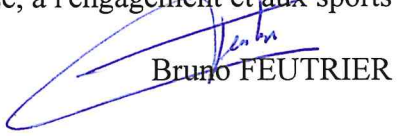
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DEARA220038 Madame SOULIER Elodie 04/02/1989 Saint-Étienne

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 10/02/2022

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER